

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3225

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation tricolore des contrôles d'accès des bornes et barrières et des travaux d'urgence pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2736 en date du 21 juin 2005 le Conseil a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux d'entretien d'électricité.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 janvier 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celle de l'entreprise suivante (marchés à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible trois fois une année) :

- lot n° 1 - entreprise Amec Spie-SNEF pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC,
- lot n° 2 - entreprise Amec Spie-SNEF pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC,
- lot n° 3 - entreprise Amec Spie-SNEF pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC.

L'engagement global s'élève à un montant annuel minimum de 411 000 € HT, soit 491 556 € TTC et maximum de 1 644 000 € HT, soit 1 966 224 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, pour des prestations de travaux d'entretien d'électricité, les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Amec Spie-SNEF, pour les lots n° 1, 2, 3, à savoir :

- lot n° 1 : pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC,

- lot n° 2 : pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC,

- lot n° 3 : pour un montant annuel minimum de 137 000 € HT, soit 163 852 € TTC et maximum de 548 000 € HT, soit 655 408 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,